



Mairie déléguée

14 Route d'Orbec
Notre-Dame de Courson
14140 Livarot-Pays d'Auge



Mairie
Place Georges Bisson
Livarot
14140 Livarot-Pays d'Auge

Arrêté portant réglementation de coupure permanente de l'électricité sur l'aire de camping-cars de

Notre-Dame de Courson n° 12/2024/AP

Le maire de la commune déléguée de Notre-Dame de Courson

VU l'article L 2212-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le maire de la police municipale,

VU l'article L 2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,

VU le code civil, le code de la route, le code rural et de la pêche maritime, le code de la voirie routière, le code de l'environnement,

VU la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

VU les normes : NF C 15-100 relative à la sécurité, au bon fonctionnement des installations électriques basse tension et aux besoins normaux des usagers, NF C 17-200 relative aux installations d'éclairage extérieur, NF EN 60-598 relative aux luminaires, guirlandes et projecteurs,

VU les normes EN 13201 relatives à l'établissement de prescriptions sur les zones de circulation dans les espaces publics extérieurs dans le but d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes,

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, considérant la gratuité de l'aire de camping-cars,

ARRETE:

Article 1^{er} : La mise à disposition de l'électricité gratuite est abrogée à partir du 01/07/2024.

Article 2 : Néanmoins les mises à disposition gratuite d'un point de vidange et d'un point de distribution d'eau potable sont maintenues

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie.

Fait à Notre-Dame de Courson, le 20/06/2024, le Maire délégué, Roland BAUCHET

